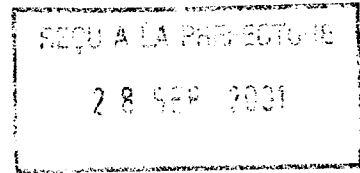




Colmar, le

CONSEIL GÉNÉRAL



SERVICE DES OPERATIONS FONCIERES
ET IMMOBILIERES

ARRETE N° 2001-015
du 24 SEP. 2001

PORTANT déclassement dans le domaine privé du Département
d'un terrain situé au droit de la RD 8 bis I
sur le ban de la commune de DIDENHEIM

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret n° 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification du titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 23 avril 2001 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement dans le domaine privé du Département d'un terrain provenant du domaine public routier au droit de la RD 8 bis I à DIDENHEIM ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 7 septembre 2001 décidant le déclassement d'une section provenant de la RD 8 bis I et son reclassement dans le domaine privé du Département ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le déclassement d'une section provenant du domaine public routier au droit de la RD 8 bis I à DIDENHEIM, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la commune de DIDENHEIM

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

2 8 9 2 0 0 1

LE PRESIDENT

Le Directeur Général des Services

Philippe GALLI

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

D
A
T
E

de l'État. **2 8 SEP. 2001**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Bernard ROCH

Copie certifiée conforme
Colmar, le - **2 OCT. 2001**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
**le Directeur des Opérations Foncières
et Immobilières.**

Yves GRASS